



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE D'INTERDICTION PARTIELLE DE
STATIONNER SUR LA PLACE SALENGRO**
Arrêté de police N° 43/ 2018 du 29 mai 2018

Le Maire de la commune de GUESNAIN
Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de
nature à assurer le bon ordre et la sécurité dans le cadre d'un
Gala de danse organisé par l'association ILG de Guesnain dans
la salle des Fêtes Jacques Duclos place Roger Salengro.

ARRETE

- ARTICLE 1** *Le stationnement sur la place Roger Salengro sera interdit le samedi 16 juin 2018 de 08h00 à 19h00 sur une partie de la place Roger Salengro qui sera réservée à l'usage exclusif des organisateurs.*
- ARTICLE 2** *Le service technique de la commune est chargé de la mise en place des barrières et de la signalisation réglementaire.*
- ARTICLE 3** *Madame la Directrice Générale des Services
Monsieur le Responsable des services techniques
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, chef de district de police de DOUAI sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.*

Fait à GUESNAIN, le 29 mai 2018

*Le Maire,
Maryline Lucas*

